

Direction de la Vie Universitaire et des Relations avec l'Environnement

Règlement intérieur du club

Article 1 : Nom du Club

.....

Article 2 : Secteur d'activité

Ce club tend à regrouper des étudiants de l'Université de l'INSAT autour de

.....

Il vise à promouvoir leur collaboration et favoriser leur esprit de coopération dans le respect des règles éthiques et de la transparence.

Article 3 : Adhésion au club

L'adhésion au club se fait auprès du Bureau du Club.

Article 4 : Démission

La démission d'un membre du bureau ou d'un membre du club doit être adressée par lettre écrite au président du club avec une copie à la Direction de la Vie universitaire et des Relations avec l'Environnement (DVURE).

Article 5 : Exclusion du club

Un membre ne peut être exclu pour des motifs autres que ceux prévus par le règlement des clubs d'étudiants de l'INSAT.

Article 6 : Assemblées générales

..... réunion(s) ordinaires(s) de l'assemblée générale se tiendra (se tiendront) chaque semestre le..... (Exemple : les mercredis des mois de.....).

Des réunions extraordinaires peuvent se tenir à la demande du bureau ou suite à une pétition signée par% des membres régulièrement inscrits.

Article 7 : Réunions du bureau

Le bureau se réunit au moins une fois par mois pour discuter des projets et revoir la progression des programmes en cours.

Article 8 : Modalités applicables aux votes

Le vote au sein de l'assemblée générale est acquis à la majorité simple des membres présents régulièrement inscrits au club conformément aux règlements des clubs d'étudiants de l'INSAT. Il est réputé acquis, au sein du bureau, s'il réunit au moins 3 voix.

Signature des membres du bureau du club